



Assemblée communale no 7 de la commune de Bas-Intyamou

**du 12 décembre 2023 de 20.00 h. à 21.30 h.
à la salle Bourgo – Route de l'Intyamou 36 à Enney**

Présidence :	Monsieur Le Syndic, Syndic
Convocations :	Feuille officielle du canton de Fribourg no 48 du 1 ^{er} décembre 2023 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamou no 135 Convocation à tous les ménages
Electeurs inscrits :	1178
Citoyens présents :	40 citoyens actifs à l'ouverture de la séance
Scrutateurs :	MM. Damien Pharisa et Ludovic Moret
Preneur du PV :	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre cette 7^{ème} assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont et Gentrinë Huruglica, personnel communal, n'ont pas le droit de vote dans la commune.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé.

2. Budget 2024

2 a) de fonctionnement

M. Cédric Cuttelod donne connaissance du résumé du budget de fonctionnement qui prévoit une perte de CHF 84'203.92.

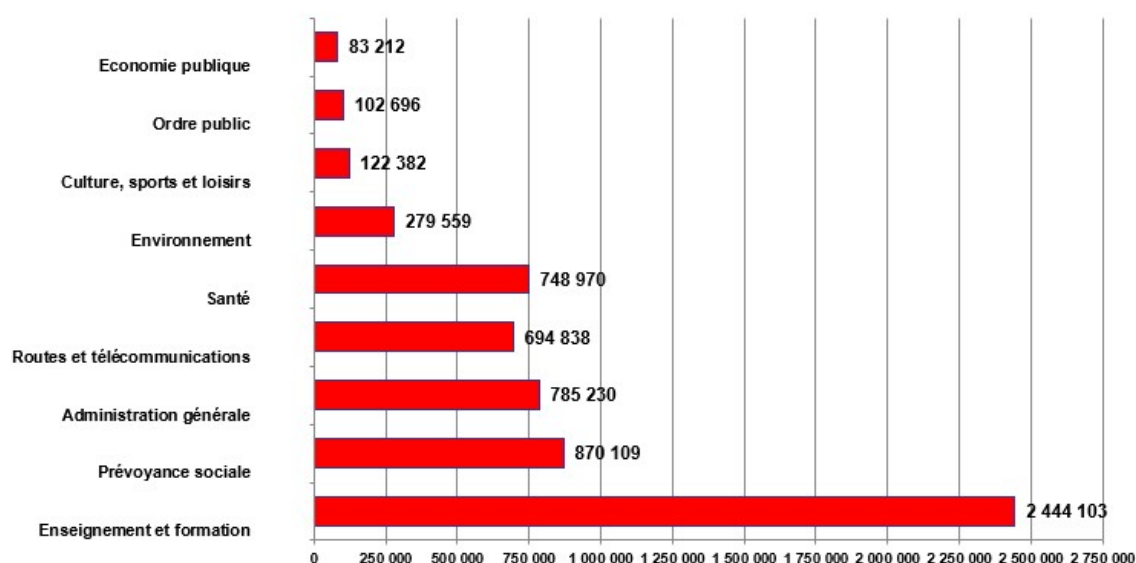
	Budget 2024	
	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	901'550.95	116'320.65
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	205'570.85	102'875.00
2 FORMATION	2'906'862.99	462'760.30
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	123'792.41	1'410.00
4 SANTE	752'969.85	4'000.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	871'609.35	1'500.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	747'345.66	52'507.83
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1'116'278.56	836'719.23
8 ECONOMIE PUBLIQUE	1'702'603.44	1'619'391.83
9 FINANCES ET IMPÔTS	312'749.75	6'359'745.05
TOTALISATION	9'641'333.81	9'557'229.89

Résultat budget 2024 84'103.92

Résultat budget 2023 223'589.46

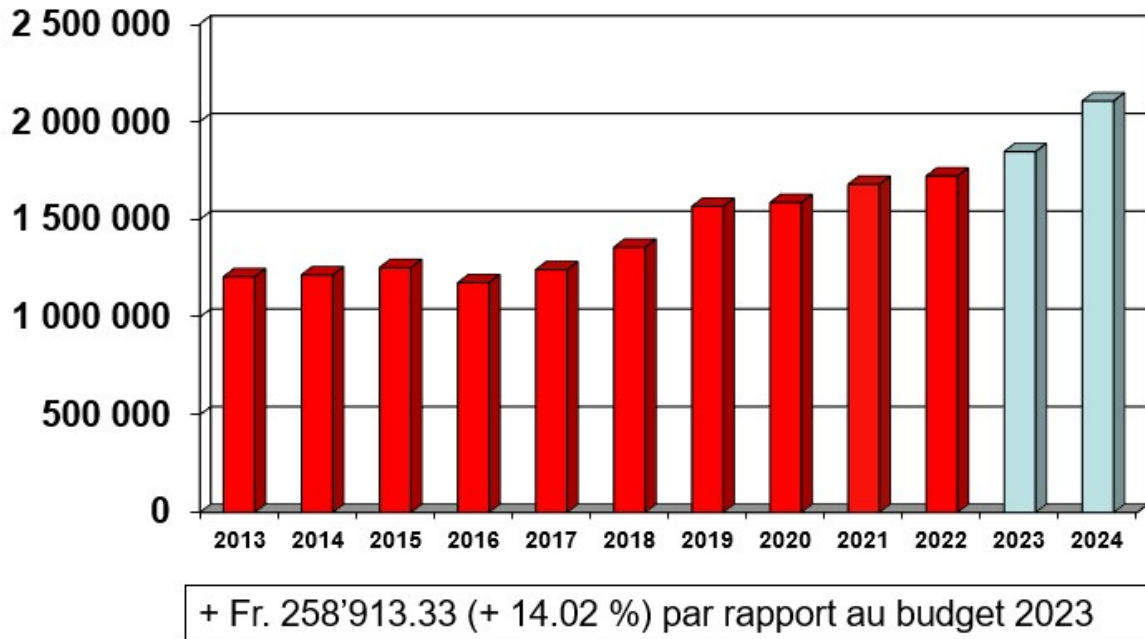
Résultat comptes 2022 28'386.89

Répartition des charges par dicastère après déduction des produits



Le graphique montre la répartition des charges par dicastère, après déduction des produits. L'enseignement et la formation représentent la charge la plus lourde.

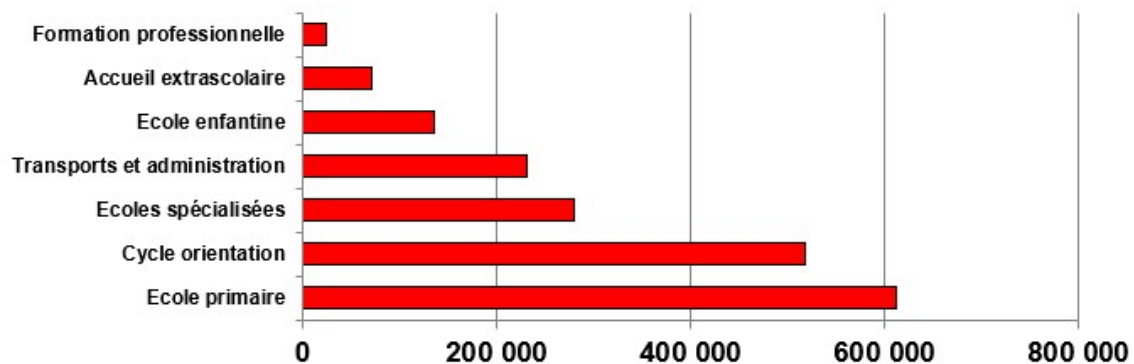
Enseignement et formation – charges liées



Pour information, les barres rouges sont les chiffres définitifs avec les comptes bouclés et les barres bleues représentent des estimations.

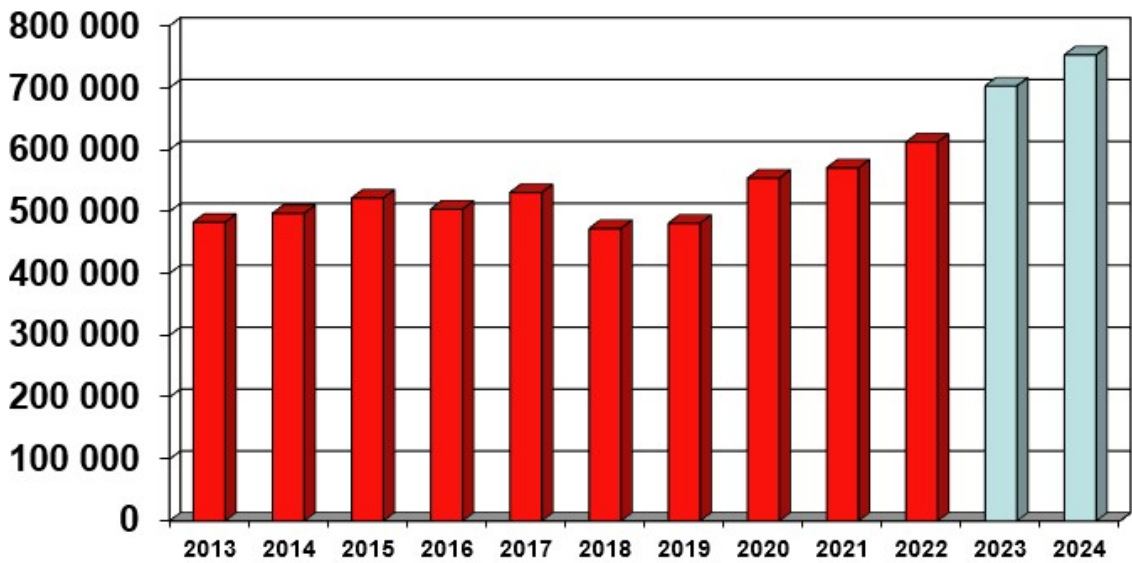
Les charges augmentent car les coûts financiers de l'agrandissement de l'école sont maintenant comptés.

Enseignement et formation



La répartition des charges à l'intérieur du chapitre de l'enseignement montrent que l'enseignement sont la principale charge du chapitre.

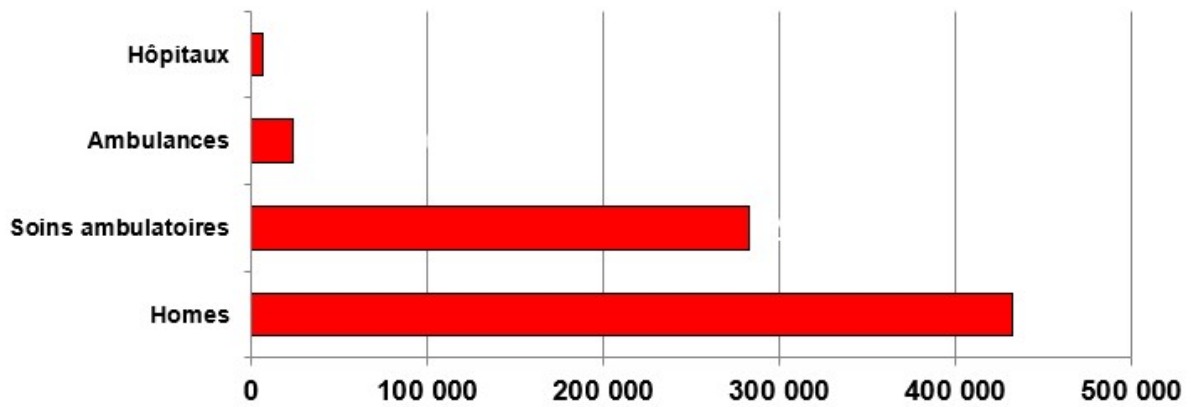
Santé



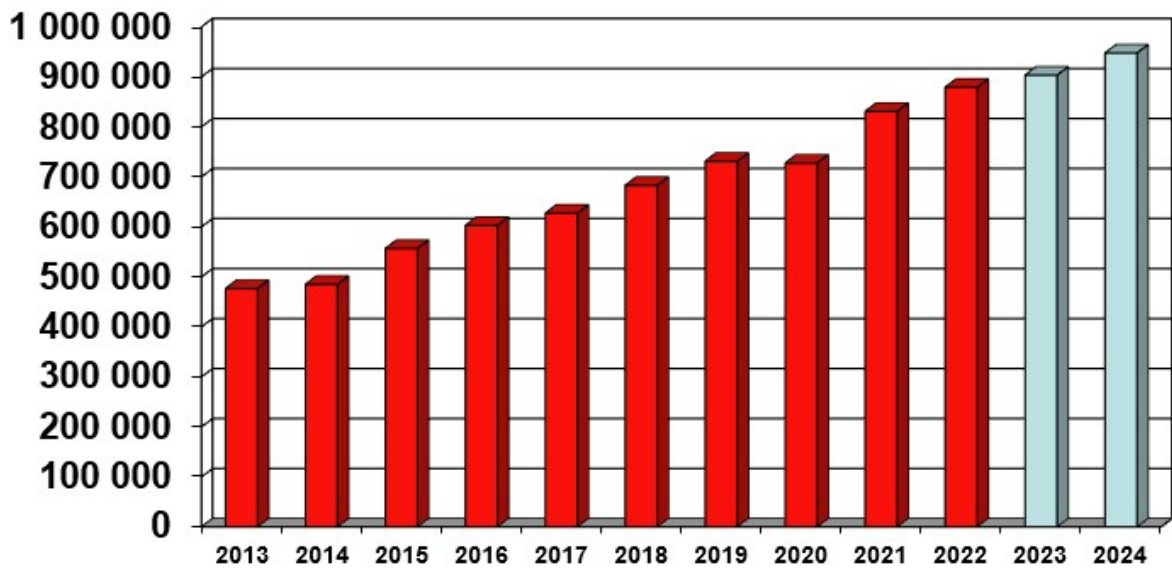
+ Fr. 50'022.45 (+ 7.12 %) par rapport au budget 2023

Ce dicastère compte essentiellement des charges liées régionales et cantonales.

Santé



Les charges des EMS sont les plus conséquentes de ce chapitre.

Affaires sociales et tutelles

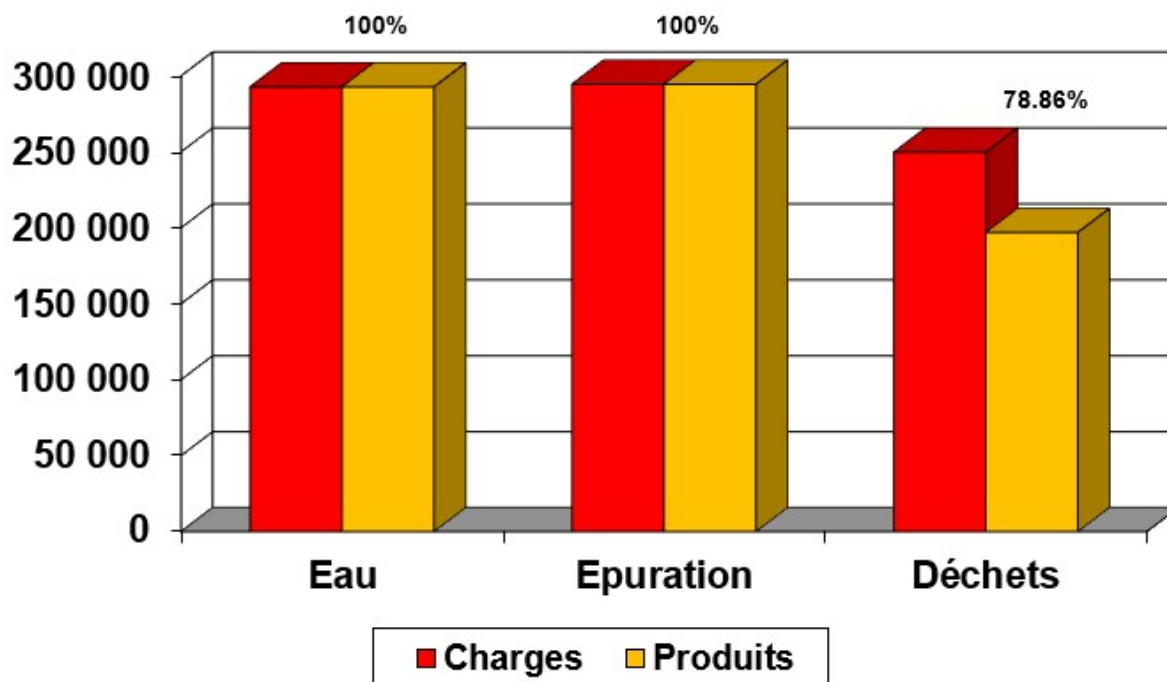
+ Fr. 44'286.75 (+ 4.90 %) par rapport au budget 2023

Le dicastère des affaires sociales est constitué en grande partie de charges liées, lesquelles marquent une augmentation de 4.9 % par rapport à l'année précédente.

Evolution des charges liées

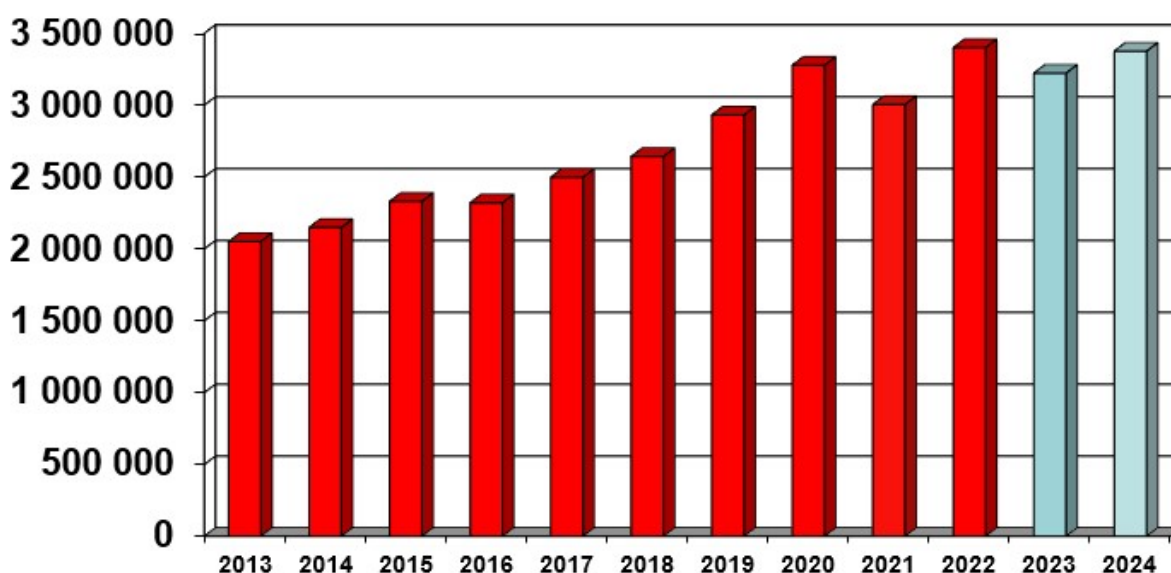
	Budget 2024	Augmentation par rapport au budget 2023	
Cantoniales	1'946'511.65	+ 106'923.65	+ 5.81%
Régionales	2'128'951.15	+ 76'545.25	+ 3.73 %
Autres contributions	183'279.00	+ 3'075.00	+ 1.71 %
Totaux		+ 186'543.90	

Environnement

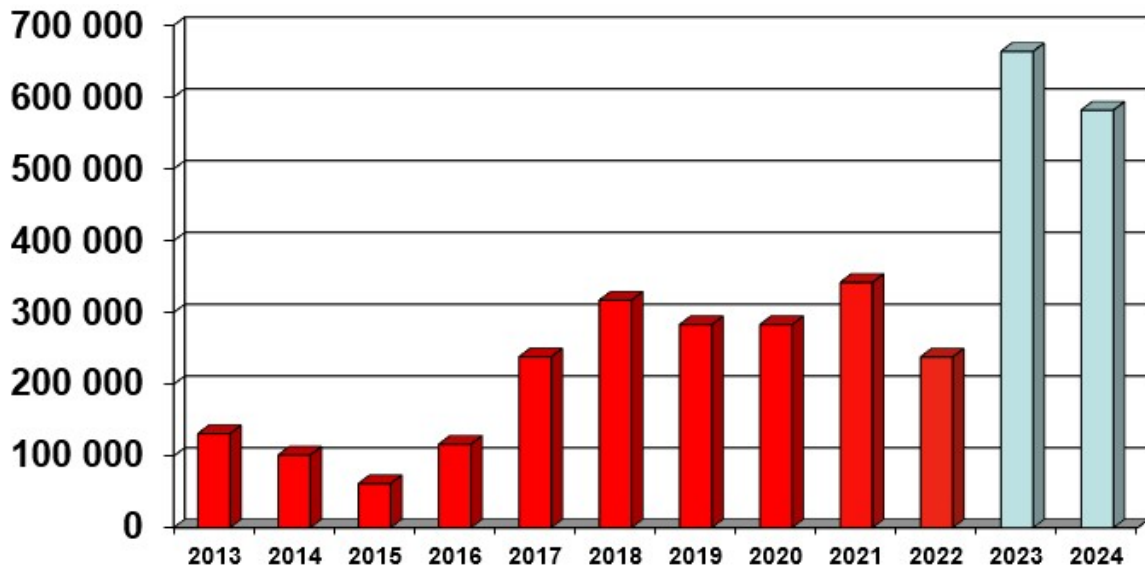


Les chapitres de l'eau et de l'épuration doivent être autofinancés par les taxes perçues auprès des citoyens. Les chapitres environnementaux sont donc couverts par les taxes. Pour le poste des déchets, le chapitre doit être financé au minimum à 70 % par les taxes. La couverture est de 78.86 %.

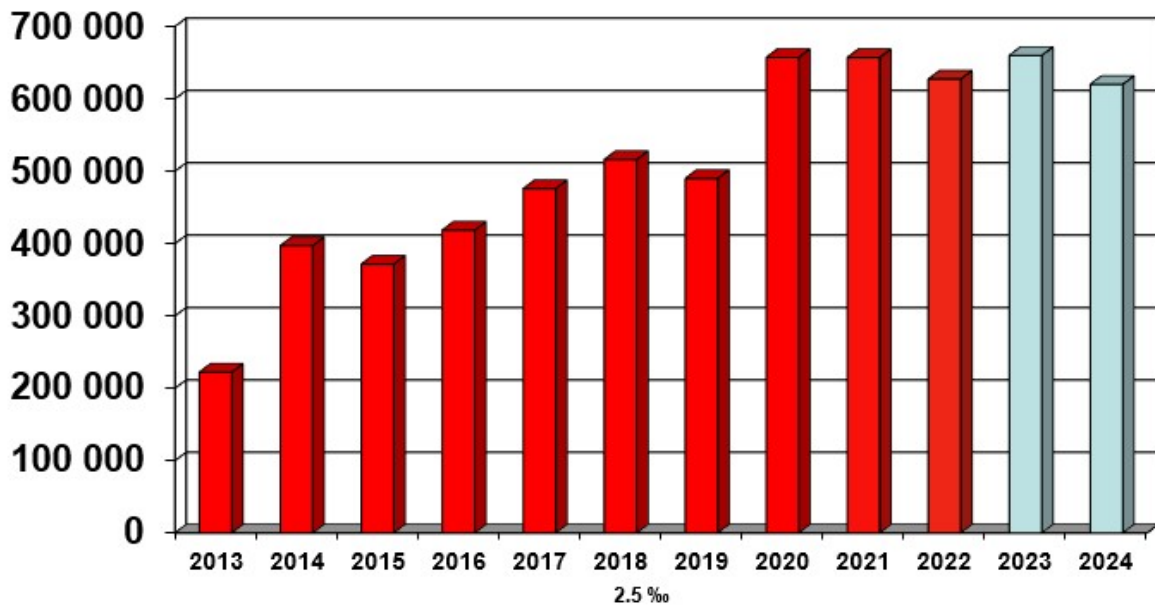
Impôts ordinaires – personnes physiques



L'estimation des recettes fiscales est réalisée sur la base de la statistique cantonale, pour les personnes physiques et morales. L'augmentation prévue pour 2024 repose essentiellement sur la progression de la population.

Impôts ordinaires – personnes morales

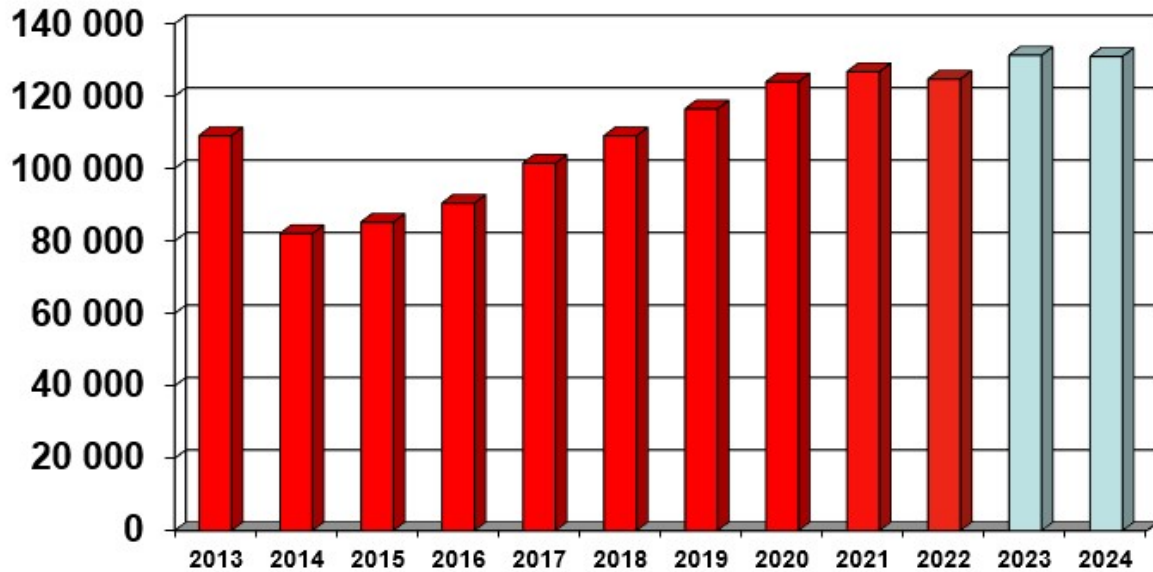
Les recettes fiscales des personnes morales sont très difficiles à estimer car cela dépend du résultat financier de chaque société. Nous nous sommes basés sur la statistique fiscale pour cet exercice.

Contribution immobilière

Pour obtenir ces chiffres, nous reprenons les facturations effectives de l'année précédente.

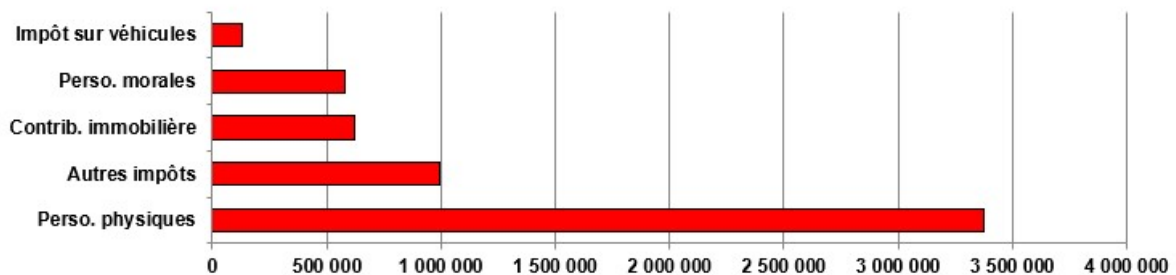
Nous n'avons pas de compte lié à l'année concernée pour les encaissements et il arrive que nous facturions des années antérieures... le tout est enregistré dans le même compte ce qui fausse quelque peu le résultat. Nous allons voir avec notre fournisseur informatique pour régler ceci au mieux et au plus vite.

Impôts sur les véhicules



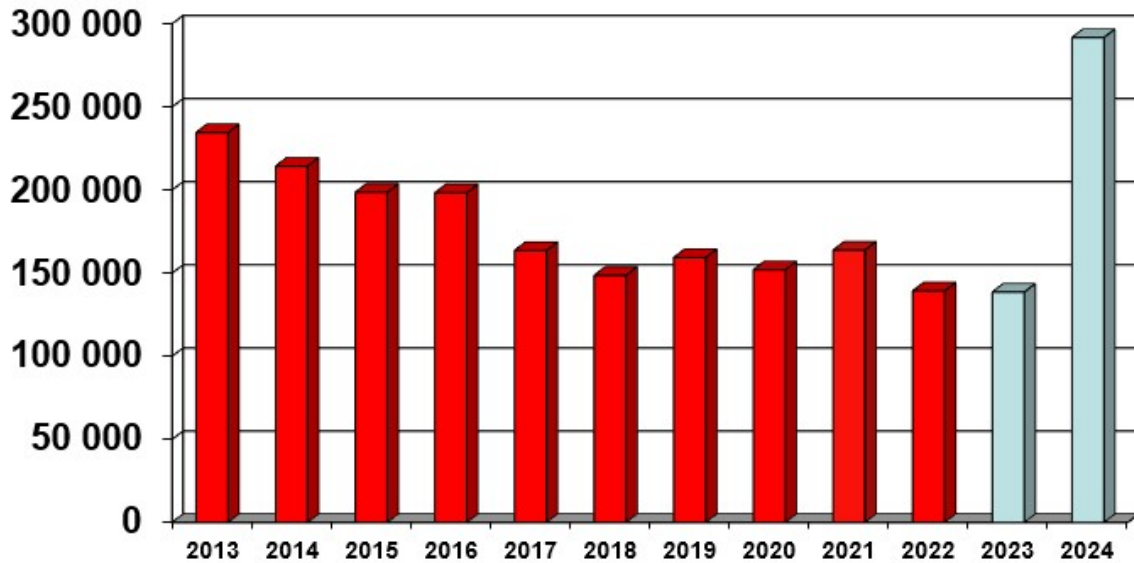
Les chiffres sont communiqués par l'Office de la circulation et de la navigation.

Recettes fiscales



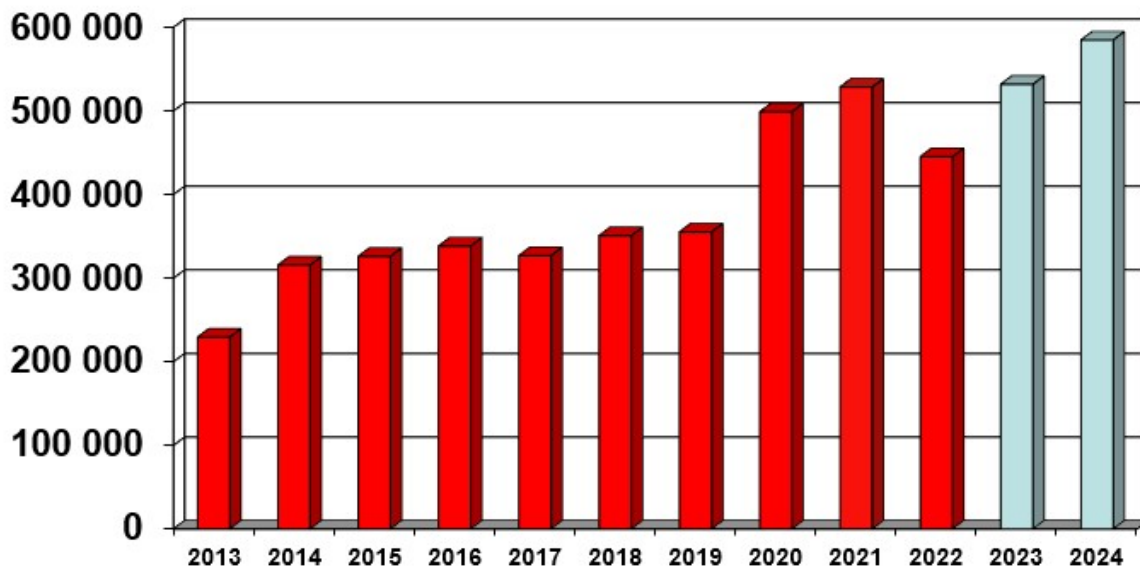
Le graphique démontre que la principale source de recettes de la commune provient de l'impôt sur les personnes physiques.

Intérêts des dettes



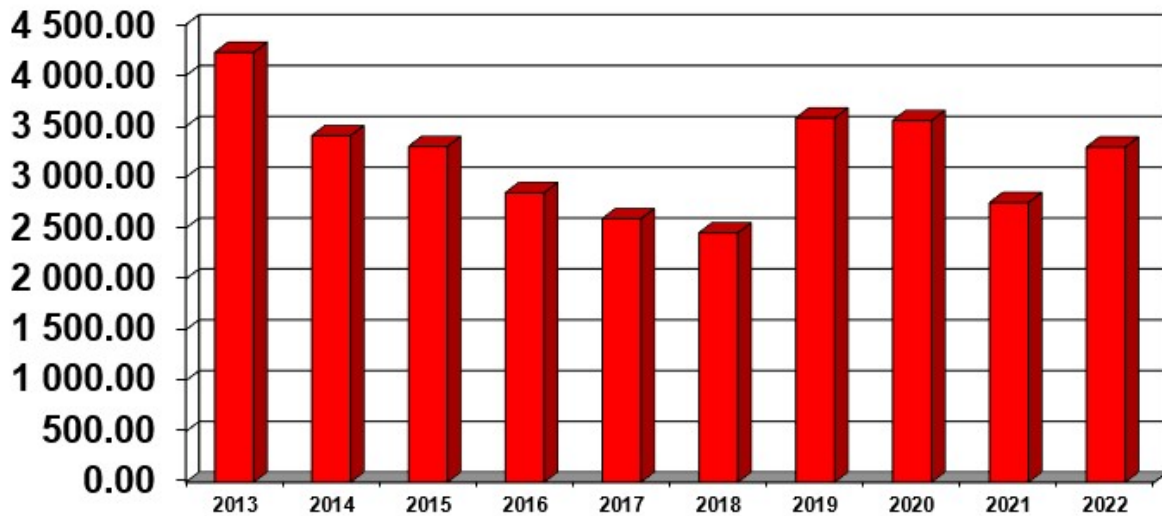
Au vu des investissements réalisés par la Commune, nous avons dû faire un appel d'offres pour un emprunt conséquent qui couvrira notamment l'agrandissement de l'école à Estavannens. Nous avons estimé les intérêts à 2% mais il semble que nous obtiendrons des intérêts bien meilleur marché.

Amortissements planifiés



Les amortissements obligatoires tiennent compte des investissements terminés. Dans le budget de fonctionnement 2024, des frais à hauteur de CHF 591'985.09 représentent uniquement des charges d'amortissements obligatoires.

Endettement par habitant



L'endettement net par habitant est une donnée utilisée pour apprécier le niveau d'endettement de la commune. Il se calcule ainsi :

- Le chapitre 10 du bilan (les engagements = avoir en banque, créances ouvertes, impôts)
- Dont à déduire le chapitre 20 du bilan (le patrimoine financier = notamment les dettes communales)

= l'endettement net ; que l'on divise par nombre d'habitants pour avoir l'**endettement net par habitant**

M. le Syndic précise encore que ce budget de fonctionnement compte des frais pour deux pré-études, soit la rénovation d'un bâtiment en vue d'y créer un accueil extrascolaire car la fréquentation des enfants est en augmentation et les locaux actuels deviennent trop exigus. Un second montant est prévu à la pré-étude pour la réalisation d'une halle polyvalente. Des citoyens ont rappelé au Conseil communal que c'était un objectif de la fusion en 2004. Ce projet sera également étudié sous l'angle de la charge financière à futur pour la commune par une fiduciaire externe.

2 b). Budget des investissements

M. Cédric Cuttelod présente le budget 2024 :

	Budget 2024	
	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION		
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE		
2 FORMATION	3'000'000.00	2'117.00
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS		
4 SANTE		
5 PREVOYANCE SOCIALE		
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	40'000.00	
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1'922'956.00	2'924'200.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	194'000.00	119'752.00
9 FINANCES ET IMPÔTS		
TOTALISATION	5'156'956.00	3'046'069.00

Un tableau représentant les investissements reportés et les subventions encore à recevoir est affiché.

2.2.1 Installation de bornes de recharge électriques

M. Benoît Geinoz explique le but de la dépense :

- Création de deux places de parc et pose de deux bornes de recharge pour véhicules sur la place du village à Enney.

La dépense comprend :

- Les travaux de génie civil
- L'augmentation d'ampères de l'introduction
- L'installation des deux bornes de recharge
- Le marquage au sol des deux places de parc

6150.5060.01 Bornes électriques	CHF	40'000.00
Total à financer	CHF	40'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	800.00
Coût annuel amortissement 10 %	CHF	4'000.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

M. Cédric Boschung demande s'il y a un réel besoin pour ces bornes ou s'il s'agit d'un effet de mode ?

M. Benoît Geinoz répond que ce service est pensé pour la clientèle du restaurant et pour les habitants qui n'auraient pas la possibilité de recharger leur véhicule à leur domicile.

M. Manuel Francey demande si les usagers paieront au moins la consommation d'électricité ?

M. Benoît Geinoz explique que le système n'est pas encore choisi, mais il est prévu que la consommation d'électricité soit payante.

M. Roger Kuster, Président de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 40'000.00 pour l'installation de deux bornes de recharge électriques. Le financement a été expliqué dans le détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 40'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Syndic** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 40'000.00 pour l'installation de deux bornes de recharge électrique, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 32 oui 3 non 5 abstentions

2.2.3 Rénovation de chalets communaux

M. Benoît Geinoz explique le but de la dépense :

- La Vudallettaz Enney : réfection de la toiture ; il s'agit d'une toiture en tôle
- Le Fragnolet Enney : réfection de deux pans de toit en tavailon ; il y a 2 ans, deux autres pans ont été restaurés.
- Les Londzornes Devant Enney : réfection de la toiture en tuiles

M. le Syndic complète en précisant que le chalet du Fragnolet a fait l'objet d'une première étape de rénovation de 2 pans de toit il y a deux ans.

8181.5040.05 – Rénovation chalets 2024	CHF	186'000.00
Subventions cantonales 32%	CHF	59'520.00
Total à financer	CHF	126'480.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	3'720.00
Coût annuel amortissement 3%	CHF	5'580.00

M. le Syndic pose encore la question suivante : « Celles et ceux qui approuvent le budget des investissements 2024 sont priés de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 40 oui 0 Non 0 abstention

3. Planification financière

La planification financière

- Estimation de la marge nette d'autofinancement (MNA) pour les 5 prochaines années à partir des derniers comptes

La MNA

- Capacité d'assurer les investissements sans emprunter
- Estimation du bénéfice (+) ou déficit (-)

Eléments retenus

- Estimation des charges
 - Charges de fonctionnement
 - Charges financières en fonction des investissements (passés et futurs)
- Estimation des recettes

Eléments non retenus

- Les imputations internes
- Les amortissements supplémentaires
- Les réserves

Principaux éléments investissements

- Les coûts des investissements financés par crédits jusqu'en 2022
- Les investissements 2024 à 2028 ne sont pas encore évalués

Principaux éléments charges

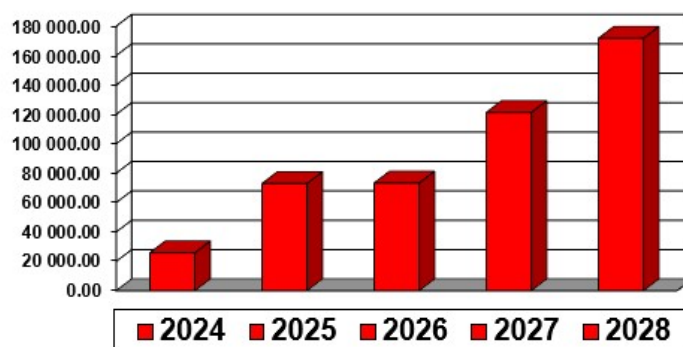
- Augmentation supposée de la population : 3% par année
- Estimation des charges liées cantonales
- Estimation des charges liées régionales

Principaux éléments recettes

- Prévision de croissance donnée par le canton
- Principe de prudence pour les impôts uniques (mutations, successions, prestations en capital)
- La masse fiscale des personnes morales de la zone artisanale a été intégrée en tenant compte de la réforme fiscale de l'imposition des entreprises (RIE3)
- Estimation de l'augmentation des contributions immobilières pour les bâtiments en cours de construction

La projection pour les années futures est présentée sous forme d'un graphique :

		2024	2025	2026	2027	2028
Revenus	revenus impôts	6'067'995	6'214'742	6'366'264	6'522'722	6'684'282
	autres revenus	1'592'147	1'837'353	1'860'223	1'867'149	1'875'386
Charges	charges exploitation	7'373'199	7'812'258	7'987'019	8'198'398	8'418'655
	charges financières	312'749	312'749	312'749	312'749	312'749
MNA		- 25'805	-72'911	-73'281.74	-121'276	-171'735



Pour la Commission financière, **M. Roger Kuster** s'exprime ainsi : « nous avons pris connaissance de la planification financière mise à jour pour les années 2024-2028. La Commission a constaté que cette dernière est tenue correctement à jour selon les éléments connus.

Cette planification financière nous démontre que pour l'instant, les charges paraissent maîtrisées pour la période 2024-2028. Ce tableau est également à prendre avec prudence car les chiffres évoluent chaque année. »

4. Création d'une nouvelle association ABVH

M. Eric Barras présente la création de la nouvelle association ABVH ; il s'agit de regrouper les STEP de Broc et de Charney.

Il explique que la STEP de Broc est vieillissante et il sera nécessaire à court terme de réaliser des travaux pour parer à l'évolution de la population et mettre à jour les aspects techniques du traitement de l'eau car les normes évoluent.

La base légale, donc la loi sur les eaux, et le plan directeur cantonal sont entrés en force ; ces documents prévoient une gestion de l'eau plus régionalisée (eaux de surface et eaux usées et non eau potable).

Actuellement, l'AICG regroupe 8 communes, de Haut-Intyamon jusqu'à Botterens, en passant par La Tour de Trême.

L'association de l'AECE regroupe les 4 communes de la Jogne.

Le propos est donc de regrouper ces deux associations. Géographiquement, il y a le bassin de la Haute Sarine et celui de la Jogne. Le projet vise à n'avoir plus qu'un seul bassin, soit celui de la Haute Gruyère.

Pour se faire, la nouvelle association est nécessaire.

Un groupe de travail a été mis en place il y a plusieurs années ; chaque association est représentée par 4 personnes au sein de la commission chargée de mettre en place l'ABVH.

Ce regroupement implique :

- Formellement : l'approbation des statuts de l'ABVH par les 12 communes membres
- Financiers : reprise des actifs et passifs des deux associations actuelles
- Dissolution des deux associations à terme

Il est nécessaire d'établir de nouvelles clés de répartition des coûts. Ces dernières années, les communes de la Jogne ont appliqué une clé qui est comparable à celle de l'AICG. Les statuts de l'ABVH prévoient une nouvelle clé de répartition. Sur le principe, le but est d'avoir un minimum d'eaux claires parasites à la STEP. Plus les STEP sont grandes, moins cela coûte cher. Il y a certainement des économies d'échelle à réaliser en se regroupant.

Ce regroupement inclut la rénovation et la modernisation des installations existantes. La partie du traitement des eaux biologiques doit être modernisée. Par contre, il est nécessaire de construire une canalisation qui va relier Charmey à la STEP. Il s'agit d'un investissement important qui sera supporté par les communes de la vallée de la Jogne et pas par celles de l'AICG. La STEP existante de Charmey sera démantelée et utilisée comme station de pompage.

Pour évaluer les coûts, il faut calculer les équivalents habitants à l'horizon 2050. Cet équivalent habitant tient compte également des industries, des laiteries, etc. Il cite l'exemple de Macaroon à Enney, de Cailler à Broc, Produits Epagny, etc. Cette donnée d'équivalents habitants fixera la taille des bassins à réaliser sur le site de la STEP. C'est pareil pour le dimensionnement de la conduite de liaison de Charmey vers la STEP de Broc.

L'estimation est actuellement est à 58'000 équivalents/habitants.

Si la STEP est dimensionnée trop petite, il faudra la rénover plus vite. Si elle est trop grande, elle coûtera trop cher. Il faut ainsi que les calculs soient au plus juste.

Actuellement, les deux associations supportent les frais de la commission de travail. Pour l'étude sur le site de Broc, c'est l'AICG qui fait la banque. Les montants pour l'instant sont raisonnables. A futur, il est nécessaire de mandater des ingénieurs, d'adjuger les travaux, etc.... Le référendum financier est prévu dans les statuts à 50 millions. Le montant des travaux sera inférieur à ceci, mais il reste considérable.

Parmi les avantages non-financiers, on peut citer :

- Le service de piquet réparti sur un plus grand nombre de collaborateurs
- La formation
- La suppléance en cas d'absences
- La sécurité assurée pour travailler à deux dans des zones dangereuses
- Une meilleure efficacité pour des besoins en spécialistes, comme l'électricité, la mécanique, la soudure, l'informatique, les réseaux
- Etc.

Le planning pour la création de cette association est défini ainsi :

- 2023 : approbation par toutes les communes des nouveaux statuts
- 2023 à 2030 : réalisation des travaux. Les associations existantes poursuivent leur mission d'épuration dans les STEP actuelles, surtout à Broc. Il faut d'abord agrandir le site avant d'accueillir les eaux des communes de la Jogne.
- Dès 2030 environ : dissolution des associations AICG et AECE – entrée en vigueur du contrat de reprise.

M. Jérôme Vallélian demande si la STEP devra traiter les micropolluants à futur ?

M. Eric Barras répond que non, pas pour l'instant. Par contre, si tel devait être le cas, il espère que cela interviendra avant la fin du subventionnement par la Confédération. L'étude pour l'agrandissement du site en tient déjà compte.

M. Joseph Geinoz demande si toutes les communes de l'association ont des infrastructures en séparatif ?

M. Eric Barras répond que toutes les communes n'ont effectivement pas le même niveau de qualité des infrastructures. Elles profitent de mettre à neuf les canalisations lors de réfection de routes. Pour Bas-Intyamont, tout n'est pas en séparatif, mais la situation est assez satisfaisante. Des canalisations ont été créées à Enney assez récemment. À Villars-sous-Mont les eaux claires sont séparées des eaux usées. À Estavannens, il reste des quartiers à assainir.

M. Alexandre Geinoz demande qui finance les infrastructures communales ?

M. Eric Barras répond que l'association est propriétaire du canal intercommunal et de la STEP. Les autres canalisations sont propriété des communes, et financées par la commune.

En principe, il n'y a pas de raccordements privés réalisés en direct sur le canal intercommunal, excepté par exemple à Villars-sous-Mont, où les maisons situées le long de la route cantonale sont branchées en direct dans le collecteur intercommunal, selon conditions spéciales.

M. Bertrand Favre demande comment la taxe pour les propriétaires privés va évoluer ?

Prenons l'exemple lors des travaux à la route de la Scie, où la circulation a été réduite à une voie entre l'ancienne école et la maison de la famille Boschung. Cette situation a clairement démontré les avantages d'une vitesse réduite pour la sécurité de tous. Pourquoi le quartier d'Afflon bénéficie-t-il déjà d'une limitation de vitesse à 30 km/h, alors que le reste du village est exclu de cette mesure ? Nous savons que de nombreux citoyens d'Enney attendent également cette généralisation pour assurer une sécurité équitable dans tout le village.

Le dossier concernant les limitations de vitesse est en attente depuis des années. Qu'en est-il des résultats des radars pédagogiques installés ces dernières années et la suite du dossier ? Serait-il envisageable d'une mise en place de 30 km/h général ou partiel dans la commune avec ou sans entrave à la circulation ?

Nous nous tenons à votre disposition pour l'avancement rapide du dossier.

L'autre point est plus spécifique au village d'Enney, la question du ramassage scolaire et les problèmes de sécurité pour les enfants.

La situation actuelle est déjà compliquée. Qu'est-il envisagé pour le futur avec l'augmentation du nombre des enfants ces prochaines années ? La sécurité des enfants qui attendent les bus ou qui reviennent de l'école, met en évidence un besoin d'amélioration. Nous savons que vous en êtes conscient mais nous tenons tout de même à relever cette problématique.

Les enfants passant par-dessus la barrière et se retrouvant sur la route alors que les automobilistes déboulent sans visibilité. Les enfants traversant la route pour rejoindre les parents parkés de l'autre côté... etc.

Le passage piéton de la route cantonale et chemin des écoliers entre l'Auberge et la place de ramassage (long du mur) posent également des problèmes en termes de sécurité surtout lorsque la luminosité est réduite.

Autre désagrément lors de l'attente des bus, l'odeur nauséabonde des moloks et containers.

Est-ce que ce lieu est toujours adapté au ramassage scolaire et si oui, des améliorations sont à envisager. L'amélioration du passage piéton de la route cantonale avec des feux ou giratoire permettrait de sécuriser la traversée.

Nous sommes conscients que la commune n'est pas seul responsable du comportement des automobilistes et de la surveillance des enfants.

Nous remercions la commune de Bas Intyamont pour le traitement et le suivi de ces problématiques.

Stéphane Berset
Cédric Boschung »

M. le Syndic remercie pour cette prise de position ; au sujet de la zone 30 km/h, il passe la parole à M. Charles Rime pour les explications.

M. Charles Rime explique que la commune a mandaté le bureau Team+ pour cette étude des zones 30 km/h sur l'ensemble de la commune. Des mesures de vitesse ont été réalisées dans les 3 villages et le bureau a promis de remettre un rapport de diagnostic pour la fin de l'année.

Ce rapport indiquera les mesures à réaliser et le Service des ponts et chaussées devra se positionner sur la question. Ensuite, il y aura une mise à l'enquête du dossier.

Le dossier évolue et il avance, mais cela prend du temps.

La signalisation au quartier d'Afflon est illégale. Elle a été posée lors des travaux de construction d'un immeuble en amont. Mais les gens se plaignent malgré tout d'une vitesse encore rapide.

Le passage à piétons au centre du village à Enney a été amélioré en 2017-2018. La commune avait demandé la pose de feux de signalisation, permettant de stopper la circulation pour permettre aux piétons de traverser. Cela a été refusé car il n'a pas été compté suffisamment de passages aux heures de pointe.

Mme Véronique Dey précise qu'il fallait 70 piétons qui traversent pour autoriser la pose de feux.

M. Cédric Boschung demande de quand date cette décision ?

M. Charles Rime répond que ces comptages datent de 2017-2018.

M. Cédric Boschung relève que la population a beaucoup augmenté durant ces dernières années et il demande les chiffres.

M. le Syndic indique qu'il ne connaît pas l'évolution du nombre de piétons aux heures de pointe à la route cantonale. Il rappelle que le passage à piétons a été déplacé de quelques mètres pour avoir une zone de sécurité en attendant de traverser. L'éclairage public a été adapté.

Si on envisageait un giratoire, cela supprimerait forcément les places de parc aux alentours, et la sécurité ne serait pas mieux assurée. De plus, un tel projet se chiffre en millions, 50 % à charge du canton, 50 % à charge de la commune.

Pour ce qui est du ramassage scolaire, cette question est récurrente en séance de Conseil et il n'y a pas d'alternative. Déplacer le point de ramassage ne résoudrait pas tout, mais reporterait le problème à un autre endroit. Il apparaît que c'est le site le plus adapté pour le village d'Enney.

Chaque année, la commune fait venir la police à la rentrée scolaire pour sensibiliser les parents, lesquels sont encouragés à accompagner les enfants à pied pour les habitants les moins éloignés, ceci pour limiter le nombre de véhicules dans le secteur.

Il faut relever que les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'à leur prise en charge dans le bus scolaire.

Des amendes pourraient être prononcées lorsque les véhicules sont stationnés sur la chaussée, mais cela créerait plus de problèmes que cela en résoudrait.

Pour ce qui est des molocks, il peut arriver en été que cela sente, mais cela reste supportable.

Le Conseil communal est bien conscient de la situation, mais il n'a pas de solution miracle ; si on démolissait l'ancienne laiterie, cela élargirait la chaussée et dégagerait la visibilité ; la vitesse serait trop élevée. La limitation générale est à 50 km/h, mais cette vitesse est difficile à respecter à certains endroits car c'est étroit ou cela manque de visibilité.

M. Martial Grandjean complète en expliquant que, souvent un molock est très rempli et que son couvercle ne se ferme plus, alors que celui d'à côté reste vide ou presque. Il soumet encore l'idée de déplacer le ramassage scolaire à la gare à Enney.

M. le Syndic constate qu'il y a la ligne de chemin de fer qui représente aussi un grand danger.

A cela M. Cédric Boschung souligne qu'il y a deux trains par heure ; cela représente peu de danger en regard au 50 – 60 voitures heures sur la route cantonale.

M. Bertrand Favre explique que pour sa part, il habite dans un quartier éloigné. Pour déposer et reprendre les enfants au bus, cela représente 6 trajets ; peut-être que de déplacer le ramassage scolaire à la gare à Enney permettra de stationner plus de véhicules. Il rappelle qu'il y a peu de places de stationnement. Pour sa part, il est nécessaire de venir en voiture car ils n'ont que 45 minutes à midi pour les trajets et le repas des enfants.

Il soumet l'idée de définir un secteur d'attente pour les enfants, par exemple sous le couvert et de les regrouper à un seul endroit. Et peut-être supprimer des places de parc, pour limiter le nombre de véhicules. Il reconnaît que la commune ne peut faire que de la prévention auprès des parents.

Mme Stéphanie Beselga relève que le chemin pour rejoindre le centre du village est trop dangereux et que ses enfants ne peuvent pas venir à pied au point de ramassage. Avec des habitants du quartier d'Afflon, un courrier a été adressé à la commune il y a 3 mois déjà et qu'aucune réponse n'a été donnée.

M. le Syndic indique que le courrier a bien été réceptionné ; il comportait près de 40 signataires.

Mme Véronique Dey indique qu'une réponse va être donnée à la première personne figurant sur la liste. Une solution se dessine, mais nous attendons encore une confirmation.

Elle ajoute encore que dès l'année prochaine, les classes seront regroupées à Estavannens et cela va régler la question des horaires.

Mme Véronique Dey relève que par ailleurs, une étude est en cours pour réaliser une liaison piétonne entre Afflon et le village. Par contre, le temps de midi sera toujours court et elle n'est pas convaincue que ce chemin soit utilisé par les enfants.

Mme Stéphanie Beselga rajoute que les horaires des classes sont catastrophiques cette année. Elle fait 12 trajets par jour et elle ramène plusieurs enfants du quartier. Il est difficile de gérer les horaires des trains et des bus. Elle a bondi lorsqu'il a été question du nombre de véhicules aux alentours du bus scolaire.

M. le Syndic rappelle qu'il a bien indiqué qu'au vu des horaires des classes et de l'éloignement de certains quartiers, les transports des enfants se font en voiture.

M. Cédric Boschung relève que les habitants d'Enney sont en augmentation, et par conséquent le nombre des élèves, notamment cette année. Il craint qu'avec l'ouverture de nouveaux quartiers, le nombre d'enfants augmente encore.

Mme Véronique Dey va demander les chiffres à la direction des écoles.

M. le Syndic indique que ces chiffres varient fortement d'année en année. Il cite l'exemple de Le Pâquier qui a réalisé une classe supplémentaire en construisant l'agrandissement de l'école, local dont la commune n'a finalement pas eu besoin.

M. Jérôme Vallélian suggère de remettre en service des patrouilleurs près de l'ancienne laiterie.

Mme Véronique Dey explique que la commune ne trouve personne pour ces tâches, bien qu'elles soient légèrement rémunérées. Elle cite l'exemple de Villars-sous-Mont où il manque une personne pour un passage à midi. La commune ne peut pas mettre des employés communaux en place pour ce genre de tâches.

M. Cédric Boschung ajoute que s'il manque des personnes pour le service de patrouilleurs, cela pourrait être compensé par des feux. Il explique qu'il a attendu au passage à piétons jusqu'au passage de 10 voitures avant qu'une ne s'arrête.

M. le Syndic pense que la gendarmerie peut être relancée pour faire des contrôles plus fréquents et amender ceux qui ne s'arrêtent pas.

M. Jacques Spielmann se présente ; il a enseigné 38 ans à Fribourg et durant sa carrière, il a vécu le décès d'un enfant de son école par accident. Ensuite, il y a eu des patrouilleurs. Il espère vivement qu'une solution soit trouvée avant un accident dramatique. Il encourage les automobilistes à rouler prudemment dans le secteur de l'ancienne laiterie.

M. Claude Théraulaz rappelle que les habitants du quartier des Auges à Enney attendent aussi impatiemment des mesures de limitation de vitesse à cet endroit. Les voitures roulent très vite et coupent le virage. Les habitants sont impatients de voir ces limitations se mettre en place.

M. Charles Rime indique que les mesures seront prises sur les 3 villages, et pas seulement à Enney. Il semblait que la loi aurait permis aux communes de passer plus rapidement d'une zone 50 km/h à une limitation à 30 km/h, mais la loi n'a pas été dans ce sens-là.

M. le Syndic espère que nous recevrons les résultats très vite.

M. Alexandre Geinoz demande si c'est le canton qui définit les mesures à prendre pour instaurer ces limitations.

M. Charles Rime indique que c'est le Service des Ponts et Chaussées qui valide et qui autorise les mesures et la signalisation sur les routes communales. Il ajoute que des ouvrages et du mobilier urbain seront certainement nécessaires.

M. Fernand Geinoz cite l'exemple de Grandvillard qui a installé des gendarmes couchés à l'entrée du village ; cela fonctionne bien.

M. Alexandre Ecoffey rebondit sur la limitation à 30 km/h la nuit au centre du village à Villars-sous-Mont. Il demande si cette limitation a été instaurée suite à des plaintes.

M. Charles Rime indique que c'est le canton qui a mis en place ces limitations, dans le cadre de l'étude du bruit routier. La commune avait demandé pour l'étendre, mais cela a été refusé.

M. Alexandre Ecoffey demande sur quelle base ces mesures ont été prises ?

M. le Syndic rappelle que la commune n'a fait aucune démarche pour cela. Il y a bien eu des plaintes en relation avec le bruit, mais il ne sait plus si c'est de nuit ou de jour.

M. Roger Kuster pense qu'il s'agit d'une mesure de santé publique.

M. Cédric Boschung demande comment cette mesure est respectée durant la nuit ?

M. Roger Kuster pense qu'il n'y a pas eu de radar.

M. Eric Barras confirme qu'effectivement il n'est pas fait mention de radars dans les statistiques. Il indique qu'un revêtement phono absorbant a été fait.

M. le Syndic indique que la commune a un projet d'aménagement de cette route cantonale à Villars-sous-Mont ; il s'agit d'agrandir le trottoir pour le mettre aux normes ; cela rétrécira la chaussée et ralentira la circulation, notamment celle des poids lourds pour environ 5 km/h.

M. Alexandre Ecoffey suggère de faire respecter cette limitation à 30 km/h et si tel n'est pas le cas, de sanctionner.

M. Charles Rime indique qu'au carrefour Chemin d'Afflon route cantonale, la limitation est maintenant à 60 km/h. Il y aura prochainement des contrôles de vitesse et appelle à chacun le respect de cette limitation.

M. Cédric Boschung précise que s'il pleut, le panneau n'est pas visible la nuit.

M. Martin Dohner demande pour sa part s'il est possible de louer ou de disposer du réfectoire au bâtiment édilitaire. Ceci avait été présenté comme un disponible pour les sociétés.

M. le Syndic répond que les locaux ne sont pas disponibles à la location. Mais les sociétés peuvent en disposer pour des comités. Il rappelle que les salles sont aussi disponibles ici au café.

Mme Mégane Pythoud se renseigne sur l'organisation des fenêtres de l'avant à Enney.

M. Cédric Boschung lui fournit les explications utiles de la part de la SIV qui est en charge de cette animation.

Mme Marcelle Page trouve que cette assemblée est peu fréquentée. Il y a 40 citoyens sur les 1178 personnes actives. Elle demande s'il n'y a pas un quorum d'inscrit dans loi à ce sujet.

M. le Syndic parcourt la loi et ne trouve rien à ce sujet.

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Syndic** clôt cette assemblée ; il est 21.30 h. Il invite toutes et tous à partager un verre au café.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

E. Dupont

O. Pharisa